

Le Mouvement ENSEMBLE !

26, rue Malmaison
93170 Bagnolet
Tél.: 06 80 62 62 30
Web : www.ensemble-fdg.org

**vous proposent deux journées de formation
et de réflexion sur le thème :**

Municipalisme, communalisme, autogestions territoriales

**Le vendredi 22 octobre 2021
de 15h30 à 22h30
et le samedi 23 octobre 2021
de 9h30 à 18h30**

**Village Azureva
423 Le Pellegrin
83250 LA LONDE LES MAURES**

Accès : Gare SNCF HYERES et Aéroport de
TOULON - HYERES

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs* pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

- moins de 1000 habitants	300 €
- de 1000 à 5000	425 €
- de 5000 à 10000	550 €
- de 10000 à 30000	650 €
- de 30000 à 50000	750 €
- de 50000 à 75000	850 €
- de 75000 à 100000	950 €
- plus de 100000	1100 €

Conseillers Départementaux
et Régionaux 1200 €

* Les tarifs couvrent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription à la session de formation (valant convention simplifiée de formation)

Municipalisme, communalisme, autogestions territoriales

organisée par Formation et Citoyenneté et le mouvement Ensemble

Le vendredi 22 octobre et le samedi 23 octobre 2021 - Village Azureva - LA LONDE LES MAURES (83)
Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à : contact@formationcitoyennete.org avant le **18 octobre 2021**

Nom : Collectivité : Signature du/de la candidat.e à la formation

Prénom :

Adresse :

Nbre d'hab. :

Tel. : Fonction de l'élue / agent :

Code Postal :

Signature du responsable
avec cachet

Ville :

Email :

CACHET

Municipalisme, communalisme, autogestions territoriales

Vendredi 22 octobre 2021

15h30 Accueil des participant-e-s.

16h00 **Présentation et analyse de
à plusieurs expériences de
19h00 mobilisations citoyennes :**

- La Seine n'est pas à vendre
- Corbeil-Essonnes
- Saint-Denis
- Chevilly-Larue
- Bourdeaux (commune rurale)

20h30 **Questions / débats avec les
à intervenant-e-s**
22h30

Samedi 23 octobre 2021

09h30 **Quel potentiel social,
à écologique et démocratique ?**
12h30 **Quelles reprises des biens
communs ?**

Quelles limites et contradictions de ces expériences dans le cadre de maillages institutionnels complexes (dont la métropolisation) et de contraintes économiques et sociales fortes ?

14h30 **- Marseille et ses mobilisations
à sociales**
18h30 **- Région PACA : des
expériences d'accueil citoyen
des migrant-e-s.**

18h30 **Bilan de la formation**

Intervenant-e-s (ordre alphabétique) :

Armand CREUS, ex-conseiller régional de Rhône-Alpes / Lyon Métropole

André DELUCHAT, ancien adjoint à la mairie de Chevilly Larue et président de Formation et Citoyenneté

Thierry DIDIER, maire de Bourdeaux - Drôme

Makan RAFATDJOU, architecte, urbaniste

Bernard LANDAU, président de l'association La Seine n'est pas à vendre

Cécile LEROUX, militante au réseau Hospitalité et au mouvement citoyen Tous migrants (Hautes Alpes)

Patrick VASSALLO, ancien adjoint au maire de Saint-Denis, animateur de Maison commune et du blog de Saint-Denis

formation
& Citoyenneté

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail à :

contact@formationcitoyennete.org

avant le 18 octobre 2021